MRC des Pays-d'en-Haut

Estérel | Lac-des-Seize-Îles | Morin-Heights | Piedmont | Saint-Adolphe-d'Howard | Saint-Sauveur
Sainte-Adèle | Sainte-Anne-des-Lacs | Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson | Wentworth-Nord

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N^{O} 524-2026
Règlement modifiant le règlement 480-2023 décrétant des travaux de rénovation majeure de l'ancienne gare de Mont-Rolland et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts d'un montant additionnel de 2 743 600 $

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée :

QUE le *Règlement no 524-2026 Règlement modifiant le règlement 480-2023 décrétant des travaux de rénovation majeure de l'ancienne gare de Mont-Rolland et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts d'un montant additionnel de 2 743 600 $* a été adopté de la façon suivante :

Avis de motion :	9 juin 2026
Dépôt du projet de règlement :	9 juin 2026
Adoption par le conseil de la MRC :	18 août 2026
Approbation du MAMH :	10 novembre 2026
Entrée en vigueur :	10 novembre 2026

Ledit règlement est présentement au bureau de la MRC des Pays-d'en-Haut (1014, rue Valiquette à Sainte-Adèle) et toute personne peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau. Il est également disponible sur le site internet de la MRC des Pays-d'en-Haut à l'adresse suivante, sous la rubrique « règlements » : https://lespaysdenhaut.com/documents-et-publications-2021/

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Sainte-Adèle, le 12 novembre 2026.

Mélissa Bergeron-Champagne
Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Patrick Paradis soussigné(e), de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant copie(s), tel que désigné par le conseil, le 12 novembre 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12 novembre 2026.

Patrick Paradis
Directeur général et greffier-trésorier